

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONTRACTUALISATION ENTRE L'ETAT
ET LA COLLECTIVITE DE CORSE DANS UNE STRATEGIE
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En Corse, 1 habitant sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté, soit avec moins de 970 €/mois, cela concerne 60 000 personnes.

L'île compte également 16 380 familles monoparentales, parmi lesquelles 4 180 femmes sous le seuil de pauvreté, vivant seules, avec au moins un enfant à charge.

Consciente de ces chiffres et de l'urgence sociale qui en résulte, la Collectivité de Corse s'est saisie de cette problématique dès 2017, par le vote à l'Assemblée de Corse le 30 mars 2017 du Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté qui se décline de façon opérationnelle, depuis la création de la Collectivité de Corse, au travers de la feuille de route d'action sociale 2018-2021 présentée lors de la session de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018.

L'action initiée par l'Etat, en septembre 2018, dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté rejoint les objectifs du plan général déjà initié par la Collectivité de Corse depuis 2017.

La Collectivité s'est, à ce titre, engagée dans le pilotage des groupes de travail, proposés par l'Etat, sur l'ensemble des chantiers relevant de son champ de compétences : la protection de l'enfance, l'insertion, la formation, le travail social et la prévention.

Dans un souci de plus grande efficacité, et d'optimisation des moyens, la Collectivité a également décidé de contractualiser avec l'Etat, et propose des actions sur 4 thématiques prioritaires :

- Les jeunes et l'accompagnement des sorties de l'aide sociale à l'enfance.
- L'insertion : organisation des parcours et renforcement de l'offre d'accompagnement.
- Le travail social : premier accueil social et démarche de référent parcours.
- L'initiative locale avec le renforcement de l'accompagnement des plus précaires dans l'accès à l'alimentation.

Dans ce cadre, 408 854 euros de crédits supplémentaires seront mobilisés durant 3 ans (2019-2021) en appui aux politiques d'insertion, de protection de l'enfance, d'accueil social et de lutte contre le non recours.

Le co-financement Etat est plafonné à 50 % du coût des actions identifiées et garanti pour une durée de 3 ans. Une évaluation des actions est menée annuellement par la Collectivité de Corse et présentée devant l'Assemblée sur la base d'indicateurs

contractualisés.

Les actions proposées s'inscrivent pleinement dans les orientations fixées par le Plan Précarité de la collectivité et dans la feuille de route du Prughjettu suciale, dans une logique de renforcement des solidarités. Elles intègrent également, les problématiques de territoire ainsi que les enjeux liés au contexte de fusion. Dans cet esprit, sont principalement concernées des solutions innovantes d'accompagnement des publics et de coordination des acteurs, adaptées à la réalité sociale et culturelle de l'île.

- Proposer un projet de remobilisation en faveur des bénéficiaires du RSA

Cette action est ciblée sur l'accompagnement à l'emploi. Elle est proposée sur l'ensemble du territoire propose d'accompagner les bénéficiaires du RSA dans le repérage de ses freins périphériques à l'emploi, l'amène à les entendre et à les reconnaître pour accepter de les lever, afin de développer un projet personnel et/ou professionnel cohérent. Des actions de coaching pourront être ainsi proposées pour 150 bénéficiaires dans le prolongement de l'action expérimental d'accompagnement renforcé menée en 2019

- Mettre en place une prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance sur le territoire de la Collectivité de Corse

Cette action est ciblée sur la lutte contre les sorties « sèches » de l'ASE et la mise en synergie des partenaires afin de garantir un parcours d'insertion pour les enfants. Il s'agit de favoriser le projet d'accès à l'autonomie de ces jeunes et notamment leur accompagnement en matière d'éducation, de droits sociaux, de culture, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources. La Collectivité de Corse portera dans ce cadre un projet de protocole afin de coordonner l'action des différents acteurs et de permettre de mieux préparer la sortie des jeunes de la protection de l'enfance.

- Fluidifier les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA

Cette action est ciblée sur l'amélioration du parcours des bénéficiaires RSA par le raccourcissement des délais d'orientation et de prise en charge et par un renforcement de l'approche pluridisciplinaire des problématiques du bénéficiaire. Le point d'entrée est une optimisation des process d'instruction et d'accompagnement qui passe par la fusion des bases allocataires et l'harmonisation des relations partenariales comme des processus de gestions avec les CAFS et la MSA.

- Créer les conditions de la généralisation du 1^{er} accueil social inconditionnel

Cette action est ciblée sur la capacité d'offrir sur le territoire un 1^{er} accueil social situé à moins de 30 minutes de chaque bénéficiaire potentiel. Elle s'inscrit dans la continuité du travail autour de l'application SIG du social et permet de construire une logique de réseau et de point relais en élaborant un outil structuration de partage de l'information sociale à destination du public et des partenaires. Le portail d'information, en réunissant en un seul point, l'information documentaire, les référents de chaque dispositif, la localisation et les horaires d'accueil de tous les partenaires constituera un outil majeur d'une meilleure connaissance de l'offre sociale, et de coordination des acteurs en vue de faciliter l'accès aux droits des

usagers. La logique d'adhésion au réseau s'appuiera sur le réseau des acteurs sociaux mis en place en 2018, l'animation des territoires, les campagnes de communication et de formations à l'utilisation de l'outil.

- Mettre en place une offre spécifique de référent de parcours dédié aux situations complexes

Cette action est ciblée sur une meilleure prise en charge des situations complexes.

Ces situations « critiques » génèrent par leur complexité des ruptures de parcours qui mettent en cause l'intégrité, et la sécurité des personnes. La mise en place d'une commission des situations complexes, agile et pluri-professionnelle permet la construction de solutions individuelles et sur mesure à ces situations, en marge des dispositifs existant. La création, en animation de cette commission, d'un poste de référent de parcours assurera la capacité de mise en œuvre des solutions et le suivi des situations individuelles.

- Renforcer les actions d'aide alimentaire, dans le cadre d'une stratégie territoriale de diversification de l'offre à la population

Cette action est ciblée sur une meilleure prise en compte des besoins des acteurs de terrain dans le domaine de l'aide alimentaire. Il s'agit d'apporter un soutien plus important aux opérations de distribution d'aides alimentaires, dans un contexte de précarité croissante, et d'accompagner des solutions innovantes sur les territoires, en proximité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.